

## AIDE Au DEPOT DES DEMANDES D'AIDE

### JEUNES BOVINS LEGERS

Décision FranceAgriMer INTV-GECRI-2016-71 modifiée

***Pour toutes questions, merci de lire attentivement la procédure et la foire aux questions en fin de document avant de contacter FranceAgriMer***

<b>1. RAPPELS</b> .....	<b>2</b>
1.1. Conditions d'éligibilité .....	2
Bénéficiaires de l'aide.....	2
Critères d'éligibilité .....	2
a. Animaux éligibles à l'indemnisation.....	2
b. Période d'éligibilité .....	2
1.2. Montant de l'aide .....	2
1.3. Période de dépôt .....	2
<b>2. PROCEDURE DE DEPOT DES DEMANDES</b> .....	<b>3</b>
2.1. Constitution de la demande d'aide .....	3
2.2. Accès au site de dépôt dématérialisé des demandes .....	3
2.3. Saisie pas à pas .....	3
a. <b>Page d'accueil</b> .....	3
b. <b>Vérification des informations de l'entreprise</b> .....	4
c. <b>Coordonnées du déclarant</b> .....	5
d. <b>Initialisation de la démarche</b> .....	6
e. <b>Formulaire de demande</b> .....	7
f. <b>Téléchargement des pièces justificatives.</b> .....	10
g. <b>Enregistrement et / ou validation de la demande</b> .....	11
h. <b>Accusé de dépôt</b> .....	13
<b>3. PAIEMENTS et INFORMATIONS DE PAIEMENT</b> .....	<b>14</b>
<b>4. FOIRE AUX QUESTIONS</b> .....	<b>14</b>

## 1. RAPPELS

### 1.1. Conditions d'éligibilité

#### Bénéficiaires de l'aide

- Est considéré éligible à l'aide exceptionnelle le dernier éleveur détenteur d'un animal éligible (cf infra) l'ayant détenu au moins 60 jours.
- L'exploitation doit obligatoirement être immatriculée au répertoire SIREN de l'INSEE par un numéro SIRET actif au moment du dépôt de la demande et du paiement.
- Les entreprises concernées par une procédure de liquidation judiciaire sont exclues de la mesure d'aide : aucun paiement ne peut être effectué dès lors que l'entreprise est en liquidation.

#### Critères d'éligibilité

##### a. Animaux éligibles à l'indemnisation

Les animaux éligibles sont :

- des jeunes **bovins mâles**,
- issus de **race allaitante ou croisés** (définis comme animaux ayant l'un des deux parents issu d'une race à viande),
- élevés en France métropolitaine,
- âgés **de 13 à 24 mois** à la date de l'abattage si l'animal est abattu en France métropolitaine ou à la date de l'émission du certificat sanitaire si l'animal est exporté,
- dont le poids est **inférieur à 360 kg de poids de carcasse** pour les animaux **abattus en France métropolitaine** (poids de la carcasse constaté à chaud diminué de 2 %<sup>1</sup>)

ou

- dont le poids est inférieur à **680 kg de poids vif** (poids payé à l'éleveur éligible lors de la sortie de l'animal de l'exploitation) pour les **animaux expédiés dans d'autres Etats membres de l'Union européenne ou exportés vers des pays tiers destinés à l'abattage** (les animaux expédiés ou exportés destinés à l'engraissement ne sont pas éligibles).

##### b. Période d'éligibilité

La période d'éligibilité court du **1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 mai 2017**.

Pour les animaux abattus en France métropolitaine : la date d'abattage de l'animal éligible fait foi.

Pour les animaux exportés, la date de vente de l'animal par l'éleveur éligible fait foi. Toutefois, les animaux exportés après le 15 juin ne seront pas éligibles.

*-> Cela signifie qu'un animal sorti de l'exploitation le 29 mai et correspondant aux critères d'éligibilité mais que n'est exporté que le 16 juin ne sera pas indemnisable.*

### 1.2. Montant de l'aide

**Forfait** : une aide forfaitaire de 150 € par animal éligible est attribuée aux exploitations éligibles. Ce paiement interviendra au plus tard le 30 septembre 2017 conformément au règlement (UE) 2016/1613. En cas de dépassement de l'enveloppe allouée, le dispositif sera géré selon le mode « premier arrivé, premier servi », la date de dépôt du formulaire de demande d'aide faisant foi.

**Seuil** : l'indemnisation se fera à partir de 3 animaux éligibles, soit à partir de 450€ minimum d'aide.

### 1.3. Période de dépôt

Les éleveurs peuvent déposer une ou plusieurs demandes d'aide à **partir du 3 avril 2017 et jusqu'au 30 juin 2017**.

Pour pouvoir bénéficier d'un paiement anticipé sur les animaux éligibles du 1<sup>er</sup> janvier au 28 février 2017, les demandes doivent être déposées au plus tard le 14 avril 2017. Une demande complémentaire pourra être déposée pour les animaux éligibles du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2017, au plus tard le 31 mai.

<sup>1</sup> Comme défini dans l'arrêté du 26 décembre 2000 relatif à la pesée et à la présentation des carcasses de bovins

## **2. PROCEDURE DE DEPOT DES DEMANDES**

### **2.1. Constitution de la demande d'aide**

**Pour effectuer une demande d'aide, vous devez être en possession de :**

- le SIRET de votre exploitation qui doit être inscrit et non fermé au répertoire SIRENE
- le numéro d'identification de chaque animal pour lequel une aide est demandée ;
- un RIB au nom du demandeur de l'aide (c'est-à-dire de l'exploitation)
- **pour les animaux abattus hors France uniquement** : le demandeur doit fournir une preuve d'achat émise par l'acheteur du ou des animaux comportant impérativement le numéro d'identification de chaque animal ainsi que son poids vif à la sortie de l'exploitation.

La vérification des critères de sexe, âge, race, destination (abattage en France ou destination abattage hors France), poids d'abattage pour les animaux abattus en France est faite directement par FranceAgriMer.

### **2.2. Accès au site de dépôt dématérialisé des demandes**

Veillez cliquer ici : <https://pad.franceagrimer.fr/pad-presentation/vues/publique/retrait-dispositif.xhtml?idDispositif=2000>.

Ou copier coller cette adresse dans votre navigateur.

### **2.3. Saisie pas à pas**

<b>INFORMATION</b> : tous les champs marqués d'un étoile rouge * sont des champs obligatoires à la saisie. Vous ne pourrez pas passer aux étapes suivantes sans compléter ces champs.
--

#### **a. Page d'accueil**

Une fois que vous avez cliqué sur le lien ci-dessus, une page s'ouvre sur votre navigateur.

## Jeunes bovins légers: Demande d'aide

### Jeunes bovins légers

#### Aide exceptionnelle aux jeunes bovins légers.

Règlement (UE) n°2016/1613 du 8 septembre 2016

Décision du Directeur général de FranceAgriMer INTV-GECRI-2016-71 du 21 décembre 2016 modifiée [En savoir plus](#)

Les demandes peuvent être déposées jusqu'au 14 avril 2017 pour bénéficier d'un paiement anticipé sur les animaux éligibles du 1er janvier au 28 février 2017 et au plus tard le 31 mai 2017 pour l'ensemble des animaux éligibles du 1er janvier au 30 avril 2017.

#### Conditions d'éligibilité : Bénéficiaires de l'aide

- Est considéré éligible à l'aide exceptionnelle le dernier éleveur détenteur d'un animal éligible (cf infra) l'ayant détenu au moins 60 jours.
- L'exploitation doit obligatoirement être immatriculée au répertoire SIREN de l'INSEE par un numéro SIRET actif au moment du dépôt de la demande et du paiement.
- Les entreprises concernées par une procédure de liquidation judiciaire sont exclues de la mesure d'aide.

#### Critères d'éligibilité: Animaux éligibles

- jeunes bovins mâles,
- issus de race allaitante (race à viande) ou croisés (définis comme animaux ayant l'un des deux parents issu d'une race à viande), *! les animaux de races laitières ou mixtes ne sont pas éligibles!*
- élevés en France métropolitaine,
- âgés de 13 à 24 mois à la date de l'abattage si l'animal est abattu en France métropolitaine ou à la date de l'émission du certificat sanitaire si l'animal est exporté,
- dont le poids est inférieur à 360 kg de poids de carcasse pour les animaux abattus en France métropolitaine (poids de la carcasse constaté à chaud diminué de 2 %)
- ou
- dont le poids est inférieur à 680 kg de poids vif (poids payé à l'éleveur éligible lors de la sortie de l'animal de l'exploitation) pour les animaux expédiés dans d'autres Etats membres de l'Union européenne ou exportés vers des pays tiers destinés à l'abattage (les animaux expédiés ou exportés destinés à l'engraissement ne sont pas éligibles).

#### Période d'éligibilité

La période d'éligibilité court du 1er janvier 2017 au 30 avril 2017.

Pour les animaux abattus en France métropolitaine : la date d'abattage de l'animal éligible fera foi.

Pour les animaux exportés, la date de vente de l'animal par l'éleveur éligible fera foi. Toutefois, les animaux exportés après le 15 juin ne seront pas éligibles.

#### Seuil

L'indemnisation se fera à partir de 3 animaux éligibles, soit à partir de 450€ minimum d'aide.

Les demandes doivent être déposées et validées au plus tard le 31 mai 2017.

### Identification du demandeur

Numéro SIRET\*

Continuer

Saisissez votre SIRET dans le champ « Numéro SIRET » de la zone Identification.  
Le SIRET comporte 14 chiffres.

Cliquez sur CONTINUER

Si vous ne voyez pas le bouton, diminuer le zoom de l'affichage ou utiliser l'ascenseur sur le coté.

### b. Vérification des informations de l'entreprise

Les coordonnées associées à ce SIRET apparaissent alors à l'écran.

FranceAgriMer  
ETABLISSEMENT NATIONAL  
DES PRODUITS DE L AGRICULTURE ET DE LA MER

## Jeunes bovins légers: Demande d'aide

Jeunes bovins légers

Identification Modifier

Numéro SIRET\* 13000636400017

**Raison sociale** ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L AGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAGRIMER

**Adresse** TSA20002  
12 RUE HENRI ROL TANGUY  
93100 MONTREUIL SOUS BOIS

Ces informations sont-elles correctes ?

FranceAgriMer s'appuie sur le dispositif APS du Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) afin de compléter automatiquement certaines données de ce formulaire.

Vérifiez votre raison sociale et votre adresse.

- Si les informations ne sont pas correctes cliquez sur NON et corriger éventuellement la saisie du SIRET.
- *Si le SIRET est le votre mais que les informations ne sont pas correctes consulter la question 3 de la FAQ (partie 4 ci dessous)*
- Si les informations sont correctes cliquez sur OUI

### c. Coordonnées du déclarant

L'écran suivant apparaît :

FranceAgriMer  
ETABLISSEMENT NATIONAL  
DES PRODUITS DE L AGRICULTURE ET DE LA MER

## Jeunes bovins légers: Demande d'aide

Jeunes bovins légers

Identification Modifier

Numéro SIRET\* 13000636400017

**Raison sociale** ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L AGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAGRIMER

**Adresse** TSA20002  
12 RUE HENRI ROL TANGUY  
93100 MONTREUIL SOUS BOIS

FranceAgriMer s'appuie sur le dispositif APS du Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) afin de compléter automatiquement certaines données de ce formulaire.

**Coordonnées du déclarant**

Nom\*

Prénom\*

Adresse électronique\*

Saisir à nouveau votre adresse électronique\*

Téléphone fixe

Téléphone portable

Recopier les caractères de l'image\*

Dans la zone « Coordonnées du déclarant », renseignez :

- votre nom
- votre prénom
- votre adresse électronique deux fois
- éventuellement vos coordonnées téléphoniques
- saisissez le *Captcha*, c'est-à-dire les lettres et chiffres qui apparaissent dans la case grise (cliquez sur changer l'image si vous n'arrivez pas à déchiffrer les caractères)

Cliquez sur CONTINUER

#### d. Initialisation de la démarche

L'écran suivant apparaît :



ÉTABLISSEMENT NATIONAL  
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

### Jeunes bovins légers: Demande d'aide

▶ Jeunes bovins légers

▼ Identification Modifier

N° Siret	13000636400017		
Raison sociale	ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L AGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAGRIMER		
Adresse	TSA20002 12 RUE HENRI ROL TANGUY		
Code postal	93100	Commune	MONTREUIL SOUS BOIS
Nom	FRANCEAGRIMER	Prénom	FAM
Téléphone fixe	0173303000		
Adresse électronique	gecri@franceagrimer.fr		

 FranceAgriMer s'appuie sur le dispositif APS du Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) afin de compléter automatiquement certaines données de ce formulaire.

▼ Initier la démarche

Si vous avez déjà initié un dossier pour cette démarche et que vous souhaitez le compléter et/ou le finaliser merci de vous référer au courriel qui vous a été précédemment envoyé par FranceAgriMer. En cliquant sur le lien qui figure dans ce courriel vous serez automatiquement redirigé vers votre précédent dossier.

En revanche, si vous accédez pour la première fois à cette démarche ou bien si vous souhaitez déposer un nouveau dossier, cliquez sur le bouton continuer ci-dessous. Un courriel vous sera adressé à l'adresse électronique [gecri@franceagrimer.fr](mailto:gecri@franceagrimer.fr) et vous permettra de revenir ultérieurement sur votre dossier. Conservez-le précieusement. Si vous ne le recevez pas, pensez à consulter vos courriers indésirables.

Attention : Les demandes en cours, initiées mais non validées ne seront pas prises en compte par FranceAgriMer.

Lisez attentivement le texte de l'encart « initier la démarche » et cliquez sur CONTINUER si vous souhaitez poursuivre la démarche.

Un courriel vous sera transmis avec le lien permettant de revenir à tout moment consulter votre dossier.

**Ce courriel doit impérativement être conservé.**

**Il ne constitue pas une preuve de dépôt**, la démarche doit impérativement aller jusqu'à la validation (après complétude de votre demande) pour être prise en compte par FranceAgriMer.

Voici le modèle de courriel reçu :

ven. 31/03/2017 09:15

FranceAgriMer <no-spam@franceagrimer.fr>

Dispositif Jeunes bovins légers - Dossier N° 1975051410691

A Gecri

Bonjour FAM FRANCEAGRIMER,

Vous avez initié une démarche dans le cadre du dispositif Jeunes bovins légers pour le compte de l'entreprise « ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L AGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAGRIMER» Siret n° « 13000636400017 ».

Votre dossier porte le numéro n° 1975051410691

**Attention, ce courriel ne constitue pas une preuve dépôt.**

**Pour être recevables et instruites par FranceAgriMer les demandes doivent être validées après avoir complété tous les champs requis.**

**Après validation votre demande ne pourra plus être modifiée et vous recevrez un accusé de dépôt. Vous pourrez toujours consulter votre demande.**

**Avant validation, vous pouvez, à tout moment, enregistrer votre demande. Vous pouvez modifier une demande enregistrée et enregistrer ces modifications, cela autant de fois que nécessaire.**

Les demandes doivent être déposées et validées au plus tard le 31 mai 2017.

Veillez noter que vous pourrez consulter, modifier et valider votre dossier à tout moment en cliquant [ici](#).

FranceAgriMer

Si vous ne voulez pas poursuivre la démarche vous pouvez fermer l'onglet de votre navigateur.

## **e. Formulaire de demande**

L'écran suivant apparaît :

## AIDE POUR LES JEUNES BOVINS LEGRS MISE EN OEUVRE DANS LE CADRE DE L'AIDE EXCEPTIONNELLE EUROPEENNE D'ADAPTATION

Règlement délégué (UE) 2016/1613 de la Commission du 08/09/2016  
Décision de FranceAgriMer INTV-GECRI-2016-71 du 21/12/2016 modifiée

Les champs marqués d'une étoile rouge \* sont obligatoires.

### IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

N° SIRET \*

13000636400017

Forme juridique

7389 - Établissement public national à caractère administratif

Raison sociale

ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L AGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAGRIMER

Adresse

TSA20002  
12 RUE HENRI ROL TANGUY

Code postal

93100

Commune

MONTREUIL SOUS BOIS

### COORDONNEES DU DECLARANT

Nom \*

test

Prénom \*

test

Téléphone fixe

Téléphone portable

Adresse électronique \*

vanessa.lauge@franceagrimer.fr

Fonction exercée dans l'entreprise \*

Indiquer la fonction exercée

### COORDONNEES BANCAIRES

IBAN \*

Indiquer l'IBAN figurant sur le RIB

BIC \*

Indiquer le BIC figurant sur le RIB

Titulaire du compte figurant sur le RIB \*

Indiquer le nom du titulaire du compte figurant sur le RIB

### ANIMAUX POUR LESQUELS UNE AIDE EST DEMANDEE

3 animaux minimum

aucune saisie n'est enregistrée à moins de 3 numéros

Le numéro d'identification de l'animal correspond à 2 lettres (code pays) puis 10 chiffres

Cliquez sur ajouter pour saisir des animaux supplémentaires

N° identification \*

EX : 0123456789

N° identification \*

EX : 0123456789

N° identification \*

EX : 0123456789

Ajouter

### ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Je soussigné test test agissant en qualité de "" de "ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L AGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAGRIMER"

Atteste sur l'honneur :

- avoir pouvoir ou mandat pour représenter l'entreprise dans le cadre de la présente formalité ;
- que cette entreprise n'est pas en procédure de liquidation judiciaire ;
- avoir pris connaissance de la décision du Directeur général de FranceAgriMer INTV-GECRI-2016-71 modifiée ;
- avoir pris connaissance des sanctions encourues en cas de non-respect des dispositions de la décision en vigueur ;
- que les informations enregistrées sont sincères et véritables.

M'engage à :

- fournir à FranceAgriMer les documents nécessaires à l'instruction de ce dossier ;
- autoriser FranceAgriMer à recueillir les informations relatives aux animaux inscrits dans ce dossier auprès d'autres administrations ou acteurs privés ;
- conservier ou fournir tout document permettant de vérifier l'exactitude de la présente déclaration, demandé par l'autorité compétente, pendant 10 années à compter du versement de l'aide demandée dans la présente démarche ;
- accepter et faciliter tout contrôle relatif à ce dispositif.

### MENTIONS LEGALES

La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et en particulier ses articles 39 et 40, s'applique à cette publication et me donne droit d'accès et de rectification pour les données me concernant, en m'adressant à la direction gestionnaire.

L'article 441-6 du code pénal puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende, le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète.

Annuler

Enregistrer



## IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Les données sont déjà renseignées vous ne pouvez pas les modifier.

(il n'y a pas de pacage à saisir)

## COORDONNEES DU DECLARANT

Vous devez obligatoirement renseigner votre **fonction** dans l'entreprise dans le champ « *Fonction exercée dans l'entreprise* » *ZONE encadrée 1*

Par exemple : Chef d'exploitation, associé, etc.

## COORDONNEES BANCAIRES

Vous devez renseigner vos coordonnées bancaires dans la *ZONE encadrée 2*

- IBAN

- BIC

- nom du titulaire du RIB (celui-ci doit correspondre au RIB papier et à la raison sociale de l'entreprise pour laquelle une aide est demandée)

## ANIMAUX POUR LESQUELS UNE AIDE EST DEMANDEE

*ZONE encadrée 3*

Vous devez saisir les numéros d'identification des animaux pour lesquels vous demandez une aide.

**Vous devez impérativement saisir au moins 3 numéros (seuil).**

Le numéro à 12 caractères commence par le code pays (2 lettres) puis 10 chiffres.

Exemple : FR-0110456823 (ne saisissez pas le tiret il est automatique)

Vous pouvez saisir autant d'animaux que nécessaire en cliquant sur le bouton ajouter qui vous permet la saisie d'un nouveau numéro. *ZONE encadrée 4*

A partir de 4 lignes, une croix apparait sur la droite de l'écran et vous permet de supprimer une ligne. Il ne peut y avoir moins de 3 lignes.

Vous ne pouvez pas saisir plus d'une fois un même numéro. Une alerte apparait sous le champ qui devient rouge si vous saisissez deux fois le même numéro.

ANIMAUX POUR LESQUELS UNE AIDE EST DEMANDEE

**3 animaux minimum**

Le numéro d'identification de l'animal correspond à 2 lettres (code pays) puis 10 chiffres

Cliquez sur ajouter pour saisir des animaux supplémentaires

N° identification \*

FR-1111111111

N° identification \*

FR-1111111111

Le "N° identification" déjà utilisée

N° identification \*

FR-2222222222

Ajouter

## ENGAGEMENT DU DECLARANT

Vous devez ensuite lire et accepter les engagements du demandeur

Il convient de cocher les deux cases. *ZONES encadrées 5 et 6*

## ENREGISTREMENT de la saisie

Une fois que la saisie des éléments obligatoires est terminée, c'est-à-dire que tous les champs avec une étoile rouge sont complétés, le bouton ENREGISTRER est actif.

## ZONE encadrée 7

Si le bouton n'est pas actif, c'est que la saisie n'est pas complète, veuillez la vérifier.

Si vous cliquez sur ANNULER vous sortez du formulaire et accédez à l'écran principal. Pour retourner au formulaire cliquez sur ACCEDER AU FORMULAIRE

FranceAgriMer  
ÉTABLISSEMENT NATIONAL  
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Jeunes bovins légers: Demande d'aide

- Jeunes bovins légers
- Identification du demandeur
- Dossier n° 1975051410722

Cliquez sur le bouton ci-dessous pour compléter ou modifier votre formulaire.

Accéder au formulaire

Relevé d'identité bancaire \* 0 pièce(s) jointe(s) ⚠

Relevé d'identité bancaire: **Pièce à fournir obligatoirement**

Vous ne pouvez joindre qu'un seul fichier dans cette section.

Nom de la pièce jointe	Télécharger	Supprimer
Aucune pièce jointe n'a été renseignée dans cette section		

+ Ajouter une pièce jointe

Format(s) accepté(s) : pdf, jpg, gif, png

### f. Téléchargement des pièces justificatives.

Une fois la saisie enregistrée, l'écran suivant apparaît :

Le formulaire a bien été enregistré

Jeunes bovins légers: Demande d'aide

- Jeunes bovins légers
- Identification du demandeur
- Dossier n° 1975051410691

Cliquez sur le bouton ci-dessous pour compléter ou modifier votre formulaire.

Accéder au formulaire

Relevé d'identité bancaire \* 0 pièce(s) jointe(s) ⚠

Relevé d'identité bancaire: **Pièce à fournir obligatoirement**

Vous ne pouvez joindre qu'un seul fichier dans cette section.

Nom de la pièce jointe	Télécharger	Supprimer
Aucune pièce jointe n'a été renseignée dans cette section		

+ Ajouter une pièce jointe

Format(s) accepté(s) : pdf, jpg, gif, png

Autre(s) pièce(s) justificative(s) pour les animaux exportés uniquement 0 pièce(s) jointe(s) ⚠

Déclarer sans objet

OU

Pour les animaux exportés uniquement, fournir la ou les preuve(s) d'achat émise(s) par l'acheteur ou du des animaux comportant impérativement le numéro d'identification de chaque animal ainsi que son poids vif à la sortie de l'exploitation. Si ces documents ne sont pas en votre possession au moment du dépôt de cette demande, les pièces devront être transmises à FranceAgriMer par courrier en rappelant le numéro de la présente demande.

Vous pouvez joindre plusieurs fichiers dans cette section.

Nom de la pièce jointe	Télécharger	Supprimer
Aucune pièce jointe n'a été renseignée dans cette section		

+ Ajouter une pièce jointe

Format(s) accepté(s) : bmp, jpg, png, pdf, doc, zip, rar

A ce stade vous pouvez enregistrer votre demande incomplète (sans les pièces à joindre ci-dessous) , cf option 1, soit télécharger les pièces et poursuivre.

### RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Il est obligatoire de télécharger le RIB correspondant au numéro de compte saisi (cf. ci-dessus) et au nom du demandeur.

### AUTRES PIÈCES JUSTIFICATIVES

**Dans le cas où les animaux ne sont pas abattus en France métropolitaine**, FranceAgriMer a besoin des données relatives au poids à la sortie de l'exploitation des animaux expédiés ou exportés pour être abattus hors France métropolitaine.

Il s'agit de pièces comportant le numéro de l'animal tel que saisi précédemment et le poids individuel.

Il peut s'agir d'une preuve d'achat de l'acheteur ou d'un ticket de pesée s'il comporte le numéro de l'animal. Cela ne peut pas être une déclaration de l'éleveur.

Si vous n'êtes pas en possession de ces documents au moment de la saisie de votre demande, vous pouvez soit enregistrer votre demande sans la valider (cf. point suivant) **et télécharger ultérieurement les documents (au plus tard le 30/06/2017) soit les envoyer par courrier ou courriel en joignant l'attestation de dépôt (cf point suivant)**

Si vous avez plusieurs documents, vous pouvez télécharger un fichier compressé (.zip ou .rar).

Les fichiers téléchargés ne peuvent excéder 9Mo.

Vous pouvez déclarer cette zone « sans objet » si vous n'êtes pas concernés ou si vous n'avez pas les documents en cochant la zone 3 **DECLARER SANS OBJET**

**IMPORTANT :** FranceAgriMer ne pourra indemniser les animaux expédiés ou exportés sans la fourniture de ces documents directement par le demandeur ou indirectement par l'acheteur des animaux (par courrier, avec le numéro du dossier qui vous a été attribué à l'adresse : **FranceAgriMer – gestion de crise –Jeunes bovins légers** 12 rue Henri Rol Tanguy, TSA 20002, 93555 Montreuil cedex ou [gecri@franceagrimer.fr](mailto:gecri@franceagrimer.fr))

## g. Enregistrement et / ou validation de la demande

En bas de l'écran deux options sont proposées :

*Option 1 - Si vous souhaitez enregistrer sans valider afin de compléter votre dossier ultérieurement, cliquez sur le bouton ci-dessous.*

---

*Option 2 - Si vous souhaitez valider votre dossier définitivement, vous devez accepter les conditions générales d'utilisation (CGU) et cliquez sur le bouton ci-dessous. Le dossier ne sera alors plus modifiable.*

J'ai bien pris connaissance des conditions générales d'utilisation (CGU) et je confirme le dépôt de ma demande. \*

### OPTION 1 : enregistrer sans valider.

Vous pouvez suspendre votre démarche en sauvegardant votre saisie, vous pourrez revenir sur votre dossier à partir du lien qui se trouve dans le courriel qui vous a été envoyé (cf point d.)

Cliquez sur ENREGISTRER SANS VALIDER

L'écran suivant apparait :

FranceAgriMer  
ÉTABLISSEMENT NATIONAL  
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

## Jeunes bovins légers: Demande d'aide

▶ Jeunes bovins légers  
▼ Dossier n°1975051410691

Votre dossier n°1975051410691 a bien été enregistré. Attention, vous ne l'avez pas validé, la procédure n'est donc pas finalisée.

Les demandes doivent être déposées et validées au plus tard le 31 mai 2017.

Retourner à la page de dépôt

Si vous souhaitez poursuivre ultérieurement vous pouvez fermer l'onglet de votre navigateur.

Si vous souhaitez poursuivre immédiatement et valider, cliquez sur le bouton RETOURNER A LA PAGE DE DEPOT.

### OPTION 2 : valider définitivement le dépôt de la demande

Vous pouvez valider définitivement votre demande. Celle-ci ne sera alors plus modifiable et sera transmise en l'état à FranceAgriMer. Vous pourrez la consulter à partir du lien qui se trouve dans le courriel d'accusé de dépôt qui vous a été envoyé

Pour pouvoir valider (bouton VALIDER LE DEPOT DU DOSSIER actif), il est impératif :

- d'avoir téléchargé un RIB
- d'avoir soit téléchargé des pièces justificatives soit coché la case « Déclarer sans objet »
- de valider les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) en **cochant la case** « J'ai bien pris connaissance des conditions générales d'utilisation (CGU) et je confirme le dépôt de ma demande. »

Option 2 - Si vous souhaitez valider votre dossier définitivement, vous devez accepter les conditions générales d'utilisation (CGU) et cliquez sur le bouton ci-dessous. Le dossier ne sera alors plus modifiable.

J'ai bien pris connaissance des conditions générales d'utilisation (CGU) et je confirme le dépôt de ma demande. \*

Valider le dépôt du dossier

Cliquez sur VALIDER LE DEPOT DU DOSSIER

## h. Accusé de dépôt

L'écran suivant apparaît :

Accusé de dépôt			
Vous avez validé votre demande enregistrée sous le n° de dossier 1975051410731 dans le cadre du dispositif Jeunes bovins légers le 31/03/2017 16:05:24 heure locale (Métropole). Celle-ci a été réceptionnée par FranceAgriMer. Veuillez noter qu'un courriel vous a été adressé.			
Contact FranceAgriMer			
Dossier suivi par		GECRI	
Contact		gecri@franceagrimer.fr	
Vos informations			
N° Siret	13000636400017		
Raison sociale	ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L AGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAGRIMER		
Adresse	TSA20002 12 RUE HENRI ROL TANGUY		
Code postal	93100	Commune	MONTREUIL SOUS BOIS
Nom	FRANCEAGRIMER	Prénom	FAM
Téléphone fixe	0173303000		
Adresse électronique	gecri@franceagrimer.fr		
Pièces du dossier			
Formulaire		Jeunes bovins légers	
Lien vers le dossier		lien dossier	
Ci-après, la liste des pièces jointes que vous avez déposées			
Justificatif demandé ▲	Nom du fichier	Déclaré sans objet	Empreinte numérique
Autre(s) pièce(s) justificative(s) pour les animaux exportés uniquement	-	Oui	-
Relevé d'identité bancaire	RIB.pdf	-	OmcDRMe9C5KSwGe8thVFclqsl32oxVLIARp2Ytpcsqw=

Il s'agit du récapitulatif de votre demande. Un courriel vous a été transmis avec l'accusé de dépôt. Vous pouvez consulter votre demande à tout moment à partir du lien qui se trouve dans le courriel.

**Ce courriel doit impérativement être conservé. Il constitue la preuve de dépôt justifiant que votre demande a été réceptionnée par FranceAgriMer.**

ven. 31/03/2017 11:13

FranceAgriMer <no-spam@franceagrimer.fr>

Accusé de dépôt - Dispositif Jeunes bovins légers - Dossier N° 1975051410691

À Gecri

Message AccuseDepot\_1975051410691.pdf (114 Ko)

Madame, monsieur,

Dans le cadre du dispositif Jeunes bovins légers, vous avez validé le 31/03/2017 à 11:13:25 heure locale (Métropole) le dossier n° 1975051410691. Un accusé de dépôt est joint à ce message, nous vous invitons à la conserver et à utiliser ses références dans le cadre de vos échanges avec FranceAgriMer.

Veuillez noter que vous pourrez consulter votre dossier à tout moment en cliquant [ici](#).

FranceAgriMer

Votre demande est terminée, vous pouvez fermer l'onglet de votre navigateur.

### **3. PAIEMENTS et INFORMATIONS DE PAIEMENT**

Plusieurs paiements pourront être effectués pour un même bénéficiaire, en fonction des demandes déposées et de la récupération des données de contrôle par FranceAgriMer.

Une fois l'ensemble des paiements réalisés pour l'ensemble des demandeurs, FranceAgriMer adresse à chaque bénéficiaire un courrier de notification des paiements, précisant les montants payés et les dates des paiements et renvoyant au règlement (UE) n°2016/1613.

### **4. FOIRE AUX QUESTIONS**

#### **1- Puis je déposer plusieurs demandes ?**

Oui vous pouvez déposer plusieurs demandes, mais chaque animal ne pourra être indemnisé qu'une seule fois.

Il est cependant recommandé de limiter le nombre de demandes à une ou deux pour améliorer le traitement de votre dossier.

#### **2-Mon numéro SIRET n'est pas reconnu**

**Le message** « Le numéro SIRET renseigné est invalide » apparaît à la saisie

Vérifier la saisie des numéros, notamment le nombre de zéro et les deux derniers chiffres.  
Votre SIRET doit impérativement être enregistré et actif dans le répertoire INSEE.

[Si votre SIRET est fermé ou si vous n'avez pas de SIRET vous ne pouvez pas déposer une demande d'aide.](#)

#### **3-La raison sociale et/ou l'adresse qui s'affichent ne sont pas bonne.**

-Vérifier que le SIRET saisi est bien le votre que le code NIC (les 2 derniers chiffres) est bien le bon.

-Vérifiez éventuellement votre SIRET en saisissant votre SIREN (9 chiffres) sur le répertoire SIRENE de l'INSEE ou sur le site de **SOCIETE.COM**

<http://avis-situation-sirene.insee.fr/>  
<http://www.societe.com/>

-Si vous avez bien saisi votre SIRET mais que l'adresse ou la raison sociale n'est pas bonne, il vous appartient de faire mettre à jour ces éléments auprès de l'INSEE. Aucune modification n'est possible sur le site de FranceAgriMer. Vous pouvez néanmoins déposer une demande.

#### **4- je ne connais pas mon SIRET.**

Il vous appartient d'être en possession de ces informations obligatoires.

Vous pouvez éventuellement consulter le site SOCIETE.COM pour chercher votre SIRET  
<http://www.societe.com/>

#### **5- je n'ai pas reçu le courriel d'initiation de la démarche**

Vérifiez dans le dossier « courriers indésirables » ou « spam » de votre boîte de réception électronique.

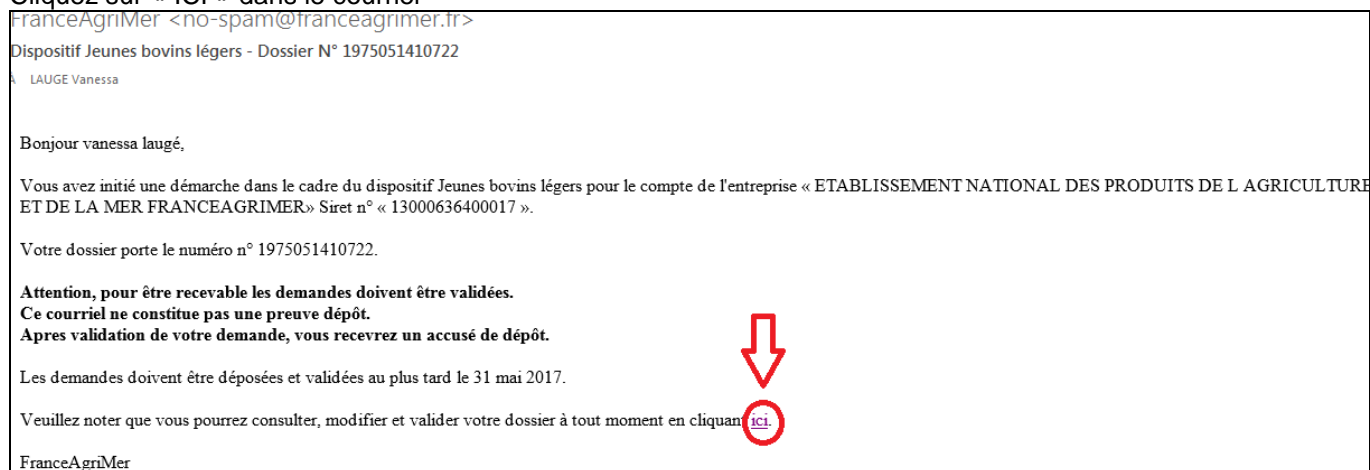
Sinon recommencez la démarche et vérifiez bien la saisie de votre adresse électronique. En effet, une erreur de saisie est souvent à l'origine de la non-réception du courriel

Vérifiez notamment :

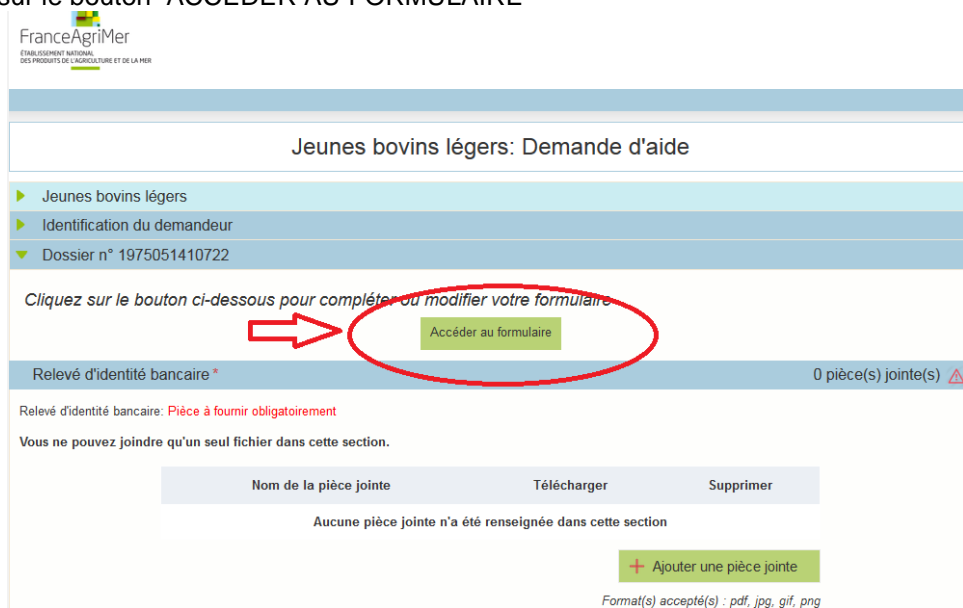
- les séparateurs qui peuvent être confondus : . ou - ou \_
- la présence de chiffres dans l'adresse
- l'extension .com ou .fr ou autre

## 6- Je n'arrive pas à accéder au formulaire en cliquant sur le lien

Cliquez sur « ICI » dans le courriel



Cliquez ensuite sur le bouton ACCEDER AU FORMULAIRE



## 7-Je n'ai pas reçu le courriel avec l'attestation de dépôt

Vérifiez dans le dossier « courriers indésirables » ou « spam » de votre boîte de réception électronique.

Vérifiez à partir du lien se trouvant dans le courriel transmis lors de l'initialisation de la démarche que votre demande est bien validée et pas seulement enregistrée.

Sinon, cf. point précédent.

## 8-Je ne suis pas sûre d'avoir validé ma demande

Vérifiez à partir du lien se trouvant dans le courriel transmis lors de l'initialisation de la démarche que votre demande est bien validée et pas seulement enregistrée.

## 9-Je n'arrive pas à enregistrer ma saisie

Vérifiez que tous les champs marqués d'une étoile rouge sont bien renseignés et que les cases à cocher sont cochées.

## 10-Je n'arrive pas à enregistrer ma demande

Vérifiez que le RIB est bien téléchargé et que la section « autres pièces justificatives » est renseignées (pièces téléchargées ou case cochée)

## 11-Je n'arrive pas à valider ma demande

Vérifiez le point précédent.

Vérifiez que vous avez bien coché la case des CGU :

Option 2 - Si vous souhaitez valider votre dossier définitivement, vous devez accepter les conditions générales d'utilisation (CGU) et cliquez sur le bouton ci-dessous. Le dossier ne sera alors plus modifiable.

J'ai bien pris connaissance des conditions générales d'utilisation (CGU) et je confirme le dépôt de ma demande. \*

Valider le dépôt du dossier

## 12-Ma demande est validée mais je me suis trompé et je souhaite la corriger

Il n'est pas possible de corriger la demande validée :

- si vous vous êtes trompés dans liste d'animaux et que vous souhaitez ajouter ou corriger des numéros d'animaux : faites une nouvelle demande avec les numéros d'animaux supplémentaires ou corrigés. Il n'est pas utile de corriger un numéro erroné dans la première demande, FranceAgriMer détectera l'anomalie au contrôle et écartera l'animal inéligible.
- si vous avez oublié de joindre des pièces justificatives ou avez joint des documents erronés: envoyez-les par courrier avec une copie de l'attestation de dépôt.
- si vous avez joint un document erroné pour le RIB : envoyez le bon document par courrier avec une copie de l'attestation de dépôt.

## 13-contact FranceAgriMer

Si vous ne trouvez pas les réponses à vos questions dans cette procédure et sur le site de FranceAgriMer vous pouvez décrire votre problème à l'adresse : [gecri@franceagrimer.fr](mailto:gecri@franceagrimer.fr)

## 14- Dois-je obligatoirement faire plusieurs demandes ? Que faire si j'ai des animaux abattus/exportés avant et après le 28/02 ?

Vous pouvez faire une seule demande ou plusieurs demandes à n'importe quel moment entre le 3/04 et le 30/06/2017.

Exemple :

Vous avez 4 animaux abattus/exportés entre le 01/01/17 et le 28/02/2017 et 2 abattus/exportés à partir du 01/03.

Vous pouvez faire une seule demande pour tous ces animaux

- avant le 14/04 : FranceAgriMer instruira en plusieurs temps, d'abord les animaux du 01/01/17 au 28/02/2017 puis pour les animaux à partir du 1<sup>er</sup> mars.
- Après le 14/04 : FranceAgriMer instruira au fil des informations de vérification reçues (abattage, export)

Vous pouvez faire plusieurs demandes, à n'importe quelle date. Il est cependant conseillé de ne pas multiplier les demandes.

FranceAgriMer instruira tous les animaux pour lesquelles une demande est faite entre le 03/04 et le 30/06/17 et mettra les animaux qu'il considère éligibles au paiement, au fil de l'eau.

## 15-Comment FranceAgriMer détermine l'éligibilité d'un animal ?

Grâce aux données de la *Base de Données Nationale de l'Identification (BDNI)* qui contient l'ensemble des informations d'identification et traçabilité des animaux, FranceAgriMer vérifie l'éligibilité de l'animal (notamment race, sexe, âge, dernier détenteur de plus de 60 jours, date et poids d'abattage en France le cas échéant). Les producteurs n'ont pas de données à fournir pour ces critères.

Concernant les animaux **expédiés ou exportés**, le demandeur doit en plus fournir une preuve d'achat avec le poids sortie exploitation de l'animal et son numéro.

## 16- Puis je saisir seulement 2 animaux dans ma première demande et faire une autre demande ?

NON. Il faut au minimum 3 animaux pour enregistrer une demande. Cf point 2.3.e de ce document.

## 17-j'ai validée une première demande et j'ai de nouveaux animaux que faire ?

-la première demande ne peut pas être modifiée. Vous devez faire une nouvelle demande.

- si vous avez moins de 3 animaux dans la nouvelle demande, il faut reprendre les animaux de la première demande dans la seconde pour arriver à au moins 3 animaux et enregistrer la demande.

## 18-Je souhaite vérifier que vous avez bien reçu ma demande et mes documents.



Une attestation de dépôt est envoyée sur votre adresse mail. Aucune autre confirmation ne sera faite.  
Pour les documents envoyés par courrier ou courriel, FranceAgriMer n'accusera pas réception. Si vous souhaitez un accusé de réception, il faut envoyer les documents par la poste avec AR.